**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 43 (2006)
**Heft:** 1709

**Artikel:** Apprentissage : une hirondelle ne fait pas le printemps
**Autor:** Schwaab, Jean Christophe
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1009207

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Une hirondelle ne fait pas le printemps

**Malgré l'embellie enregistrée en faveur des jeunes apprentis, il faut continuer de soutenir des mesures en faveur de la formation post-obligatoire, seule garantie d'échapper à long terme au chômage, voire à l'aide sociale.**

Le récent «baromètre des places d'apprentissage» annonce une embellie: pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre des nouvelles places dépasse celui des jeunes qui souhaitent commencer une formation professionnelle. Le nombre des jeunes en liste d'attente recule, de même que celui des jeunes sans solution aucune à la fin de l'école obligatoire. Les places vacantes diminuent aussi. En outre, une baisse démographique s'annonce: dès 2009, il y aura moins de jeunes en âge d'entrer en formation professionnelle. La détente sur le marché des places d'apprentissage devrait donc s'accélérer. C'est en tout cas la conséquence logique d'une baisse de la demande pour une offre constante. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) peut-il désormais plastronner? Les prévisions alarmistes des syndicats étaient-elles donc erronées? Et la foi en la conjoncture des autorités fédérales et de milieux économiques a-t-elle suffi à rétablir la situation? Non, car une lecture un peu plus fine de la situation sur le marché des places d'apprentissage tempère sérieusement cet optimisme.

Si l'on ne peut nier l'amélioration, on ne peut en aucun cas parler de détente. En effet, plus de 22000 jeunes (16% d'une classe d'âge, avec des pointes à plus de 20% dans certains cantons) sont condamnés à patienter dans une «solution transitoire», au coût énorme, plus de 400 millions de francs par an, mais qui ne permettent pas d'acquérir directement une qualification professionnelle. Enfin, plus de 10% des jeunes d'une classe d'âge n'obtiennent jamais de titre du secondaire supérieur. Pourtant, cette formation est décisive: plus des deux tiers des jeunes dépendants de l'assistance publique n'ont pas de formation post-obligatoire. Malgré l'embellie évoquée, le marché des places d'apprentissage souffre toujours d'un déficit structurel: il n'y a pas assez de places de formation dans de nombreuses régions, notamment les centres urbains, et métiers, notamment les métiers dont notre économie dépendra le plus à l'avenir. Corollaire de ces difficultés d'accès, le désintérêt des jeunes pour la formation professionnelle. Malgré une augmentation du nombre de jeunes en fin de scolarité, le nombre de ceux qui souhaitent faire un apprentissage a diminué. Cette marque de désintérêt doit interpeller les employeurs, notamment ceux qui, par exemple dans l'horlogerie, redoutent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Mais surtout la baisse démographique qui doit donner le coup de grâce à la pénurie des places de formation n'est qu'un miroir aux alouettes. En effet, une telle baisse du nombre de jeunes en âge d'entrer en formation professionnelle a dans le passé toujours été suivie par une diminution du nombre de places proposées, même en période de croissance économique. Il est donc erroné de compter sur la démographie ou la conjoncture pour régler le problème de l'emploi des jeunes et les efforts pour les intégrer au marché de l'emploi ne doivent pas cesser au premier signe d'amélioration.

Doris Leuthard, qui réunit les élites politiques et économiques le 13 novembre à Genève pour une «conférence des places d'apprentissage», devra donc à nouveau se pencher sur des mesures pour garantir à tous une formation post-obligatoire. Parmi les pistes qui s'offrent aux autorités et aux partenaires sociaux, on compte les fonds pour la formation professionnelle, qui permettent de soutenir les entreprises formatrices en répartissant les coûts sur toutes les entreprises qui profitent des efforts formateurs. Ces modèles fonctionnent avec succès en Suisse romande (à Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais depuis l'été 2005 et bientôt dans le Jura), mais peinent encore à passer la Sarine, car l'OFFT et la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) découragent à tort les cantons de les mettre sur pied. *jcs*

## L'impact neutre

L'allégement de l'imposition des actionnaires (le langage officiel parle abusivement de l'imposition des entreprises) sera, dès que les Chambres auront bouclé le dossier, un des enjeux politiques à venir. Le référendum est déjà annoncé. Ceux qui possèdent au moins 10% du capital d'une entreprise verront les revenus qu'ils en tirent pris en compte à 50% seulement pour déterminer l'impôt dû. La bataille référendaire sera donc de type classique gauche-droite.

On se souvient que l'argentier vaudois Pascal Broulis s'était illustré en déclarant «absorbable» la perte de 50 millions qui en résulterait pour le canton, alors que le même montant, lorsqu'il s'agissait de combattre l'initiative Cosa, était jugé par lui «inabsorbable» sans amputations douloureuses.

Le Conseil d'Etat vaudois revient sur le sujet dans son exposé sur les affaires extérieures. A propos de l'imposition des actionnaires, il déclare: «Malgré la position du Conseil d'Etat requérant que cette réforme ait un impact neutre sur les recettes fiscales cantonales, on peut redouter que ces dernières accusent une réduction annuelle de l'ordre de 45 millions.»

Mais comment faire un abattement réel et substantiel aux actionnaires sans que cela coûte en perte de recettes publiques? Le véritable «impact neutre» est de ne rien concéder. C'est ce que les référendaires auront l'occasion de démontrer. *ag*